ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chomeurs

Question écrite n° 50129

Texte de la question

M. Martin Malvy appelle l'attention de M. le ministre du travail et des affaires sociales sur les possibilites d'insertion des demandeurs d'emploi dans les associations humanitaires. Ne disposant bien souvent que de moyens limites, ces organisations ne peuvent assurer integralement la prise en charge financiere de postes pourtant indispensables a la mise en oeuvre d'interventions efficaces dans les pays en voie de developpement. De plus, la reglementation en vigueur interdit l'emploi a l'etranger de personnes dans le cadre des contrats emploi solidarite. Or, une telle experience sur le terrain pourrait permettre a de nombreux chomeurs de decouvrir les opportunites professionnelles offertes a l'etranger et deboucher dans de nombreux cas, grace a l'experience ainsi acquise, sur des emplois definitifs. Il lui demande donc quelles mesures il entend prendre afin de favoriser l'insertion professionnelle des demandeurs d'emploi dans les associations humanitaires oeuvrant a l'etranger.

Données clés

Auteur : M. Malvy Martin
Circonscription : - SOC
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 50129
Rubrique : Emploi
Ministère interrogé : travail et affaires sociales
Ministère attributaire : travail et affaires sociales

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 31 mars 1997, page 1620